

VACANCE DE POSTE
2 aides-éducateurs
Employés communaux, catégorie d'indemnité D2
Degré d'occupation: 25%

Afin de renforcer notre équipe du Service éducation et accueil (« Maison relais »), surtout pendant le service de midi (12:00-14:00 heures), la commune de Bous-Waldbredimus se propose d'engager deux agents sous le statut de l'employé communal, catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D2, sous-groupe éducatif et psycho-social, avec un degré d'occupation de 25 %.

Pourront concourir les candidats disposant :

- d'un certificat attestant que le candidat a accompli deux années d'études à plein temps dans l'enseignement secondaire ou secondaire technique,

ou d'un certificat d'études reconnu équivalent par le Ministère de l'éducation national (MEN).

Le fait de disposer

- d'un certificat de formation aux fonctions d'aide socio-familiale ou
- d'une formation continue (>100h) reconnue et ciblée sur l'encadrement socio-éducatif d'enfants

peut constituer un avantage.

Les demandes doivent obligatoirement être accompagnées des pièces suivantes :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae détaillé
- des extraits récents du casier judiciaire
 - o bulletin N° 3
 - o et bulletin spécial N°5 « Protection des mineurs »
- une copie des diplômes et certificats d'études

Les dossiers de demande sont à adresser au Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Bous-Waldbredimus, 20, rue de Luxembourg L-5408 Bous pour le 16 août 2024 inclusivement au plus tard.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Bous, le 17 juillet 2024

le Collège échevinal,
Antonio Da Costa Araujo, bourgmestre
Marc Schons, échevin
Dries D'Exelle, échevin
Jean-Claude Ruppert, échevin